

P.V. n° 10

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mme. NOIR - M. DECHERF.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
SAISON 2022/2023

80 Engagées

30/10/2022	1er Tour	18 matches avec	36 clubs				
20/11/2022	2ème Tour	18 matches avec	18 vainqueurs	+	18 entrantes		
15/01/2023	3ème Tour	14 matches avec	18 vainqueurs	+	10 entrantes		
12/03/2023	4ème Tour	14 matches avec	14 vainqueurs	+	14 entrantes		
16/04/2023	5ème Tour	8 matches avec	14 vainqueurs	+	2 entrantes		
28/05/2023	6ème Tour	4 matches avec	8 vainqueurs				
04/06/2023	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs				
10 Juin 2023	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs				
		79 matches			80 engagées		

2^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 18 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 25401503 – U.S. Migné-Auxances / S.E.P. St-Romans les Melle du 20/11/2022

Courriel du S.E.P. St-Romans les Melle du 18/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.E.P. St-Romans les Melle** et dit l'U.S. Migné-Auxances qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au S.E.P. St-Romans les Melle.

Match n° 25401505 – F.C. Les Gâtinaises / A.S. de Valdivienne du 20/11/2022

Courriel de l'A.S. de Valdivienne du 17/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de Valdivienne** et dit le F.C. Les Gâtinaises qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait à l'A.S. de Valdivienne.

Match n° 25401512 – S.A. Mérignacais / F.C. Sud 17 du 20/11/2022

Courriel du F.C. Sud 17 du 18/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Sud 17** et dit le S.A. Mérignacais qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 56 euros pour forfait au F.C. Sud 17.

Match n° 25401514 – Les Coqs Rouges Bordeaux / U.S. Beychevelle du 20/11/2022

Courriel de l'U.S. Beychevelle du 17/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Beychevelle** et dit les Coqs Rouges Bordeaux qualifié pour la suite de la compétition.

Compte-tenu du motif (erreur d'inscription), aucune amende ne sera infligée à l'U.S. Beychevelle.

Tirage au sort du 2^{ème} tour :

14 matches avec les **18** vainqueurs du 2^{ème} tour + **10** entrantes.

La Commission effectue un tirage au sort avec **5** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 15 janvier 2023 à 14h30** ou le **samedi 14 janvier 2023 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation.** Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants et les assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- **LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLOCANTES S'APPLIQUE.**
- **Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.**

COUPES NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11 ET U16-U18 F. A 11

Après une relance effectuée par courriel auprès de tous les clubs de la LFNA, il s'avère que le nombre d'engagées à ce jour (*très faible avant la relance*) est de :

- Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U15 F. à 11 : **25**
- Coupe Nouvelle-Aquitaine U16-U18 F. à 11 : **20**.

Par conséquent, ces chiffres permettent d'organiser ces deux coupes lors de cette saison.
Ainsi, les dates des différents tours seront les suivantes :

- Tour 1 : 04 février 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 2 : 11 mars 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 3 : 22 avril 2023 (pour les 2 coupes)
- ½ Finales : 20 mai 2023 (pour les 2 coupes)
- **FINALES** : 10 juin 2023 (pour les 2 coupes) : couplées avec la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines (Seniors).

Compte-tenu de la date lointaine du 1^{er} tour, **les dates butoir d'engagements via Footclubs sont repoussées au 31 décembre 2022.**

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 22/11/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.